

# Assemblée générale annuelle de l'association sportive culturelle et d'entraide de l'équipement de Corse du Sud

Tenue le 13 juin 2024 au local Livrelli

Siège social : Terre plein de la gare 20 000 Ajaccio

Téléphone : 06 13 41 17 43

□ □ □ □ □

Nombre de membres présents :

28

Nombre de membres représentés :

32

Aucun quorum n'étant nécessaire conformément à nos statuts, l'assemblée générale peut valablement délibérer.

□ □ □ □ □

## ORDRE DU JOUR

[Rapport moral](#)

[Rapport d'activité](#)

[Rapport financier et comptes de l'exercice clos](#)

[Projet de budget 2024](#)

Vote de l'affectation

[Renouvellement des membres du comité directeur](#)

[Renouvellement du vérificateur aux comptes](#)

[Fixation du montant des cotisations annuelles des membres](#)

Autorisation de prospecter en vue de l'acquisition d'un bien immobilier

□ □ □ □ □

Compte-rendu

Le président de l'ASCE 2A remercie les personnes présentes et procède à l'ouverture de l'assemblée générale ordinaire.

Il a été établi une feuille de présence signée par chaque présent entrant en séance. Sont en outre précisés sur cette feuille de présence les membres de l'association à jour de leur cotisation, donc pouvant participer au vote.

### Rapport moral

Stéphane VACHET fait lecture du rapport moral de l'exercice écoulé (annexe 1).

Il remercie la DDT, la DREAL, la DIRM et la DMLC pour les bonnes relations et les facilités accordées aux membres du comité directeur pour accomplir leurs missions.

Les présents n'ayant formulé aucune question, le rapport moral est soumis à vote.

Pour : 60

Contre : 0

Abstention: 0

*Le rapport moral est validé.*

### Rapport d'activité

Les vice-présidentes respectives présentent les activités générales de l'association pour l'exercice clos ainsi que les activités des secteurs sport, culture et entraide. Cette présentation comporte un temps d'échange avec la salle.

Les présents n'ayant formulé aucune question, le rapport d'activités (voir annexe n°2) est soumis à l'approbation de l'assemblée.

Pour : 60

Contre : 0

Abstention: 0

*Le rapport d'activité est adopté.*

□

### Rapport financier et comptes de l'exercice clos

Lecture du rapport de vérification des comptes, par le vérificateur aux comptes, faisant état de la bonne gestion des comptes de l'association pour l'exercice clos (compte-rendu en annexe 3), et propose à l'assemblée générale de voter le quitus suite à l'analyse des pièces comptables faite le 06 juin 2024 en présence de Nicole DUBOSC, trésorière.

Nicole DUBOSC, notre trésorière, présente rapidement l'état de l'endettement et des disponibilités de l'association, après avoir présenté le tableau des dépenses et des recettes par grand poste (annexe 4).

L'assemblée générale ayant terminé son examen des comptes annuels et de leurs annexes, la résolution suivante est mise aux voix.

### Résolution :

Après en avoir délibéré, l'assemblée générale approuve les comptes de l'exercice clos le 31/12/2023 tels qu'ils ont été arrêtés et donne le quitus au comité directeur de l'association.

Pour : 60

Contre : 0

Abstention: 0

*Cette résolution est adoptée*

□ □ □

### Projet de budget 2024

Le président et la trésorière présentent le budget prévisionnel de l'exercice en cours tel qu'il a été adopté par le comité directeur de l'association. Le président et le trésorier se proposent d'apporter toutes précisions requises (annexe 5).

### Résolution :

Après en avoir délibéré, l'assemblée générale approuve le budget prévisionnel annexé au présent compte-rendu, qui fait apparaître un total de dépenses de XX€ [montant total des dépenses prévisionnelles] et un total de recettes de XX€ [montant total des recettes prévisionnelles].

Pour : 60

Contre : 0

Abstention: 0

*Cette résolution est adoptée.*

□ □ □

### Renouvellement des membres du comité directeur

Les candidats sont appelés à se présenter.

Le président rappelle que le nombre de candidats est égal au nombre de postes pour un mandat de 3 ans : le nombre de postes à pouvoir est de 7.

6 candidats déclarés.

Les postes seront attribués par nombre décroissant de suffrages obtenus et à condition que le candidat ait obtenu la majorité qualifiée (la moitié du nombre de votants + 1).

En cas d'égalité de suffrages il sera fait application des dispositions prévues à l'article 10 des statuts de l'association.

Résultat des votes :

| Candidats        | Nb suffrages | Élus                    |
|------------------|--------------|-------------------------|
| DETTORI Céline   | 60           | Pour un mandat de 3 ans |
| FAURE Namadie    | 60           | Pour un mandat de 3 ans |
| GAZZOTTI Claire  | 60           | Pour un mandat de 3 ans |
| PLANTECOSTE Joel | 60           | Pour un mandat de 3 ans |



|                |    |                         |
|----------------|----|-------------------------|
| SEVIN Frédéric | 60 | Pour un mandat de 3 ans |
| THILL Caroline | 60 | Pour un mandat de 3 ans |

### Renouvellement du vérificateur aux comptes

Le président rappelle la candidature de Karine MESNIL à ce poste et insiste sur l'important travail réalisée par Karine.

Les adhérents présents ou représentés sont appelés à voter les vérificateurs aux comptes de l'association pour un mandat d'un an.

Résultat des votes :

| Candidat(s)   | Nb suffrages | Élu(s)                 |
|---------------|--------------|------------------------|
| MESNIL Karine | 60           | Pour un mandat de 1 an |

### Fixation du montant des cotisations annuelles des membres

#### Résolution :

Sur proposition du comité directeur de l'association, l'assemblée générale décide de fixer le montant de la cotisation annuelle de ses membres pour l'exercice 2025 comme suit: 15 € pour tous (actif MTE et hors MTE et retraités) et 40 € pour les extérieurs

Pour : 60

Contre : 0

Abstention: 0

*Cette résolution est adoptée.*

### Autorisation de prospecter en vue de l'acquisition d'un bien immobilier

#### Résolution :

L'assemblée générale décide d'autoriser le comité directeur de l'association à prospecter en vue de l'acquisition d'un bien immobilier.

Il est convenu qu'en cas de recherche fructueuse, un nouveau vote sur le projet retenu sera soumis à l'assemblée générale.

Pour : 60

Contre : 0

Abstention: 0

*Cette résolution est adoptée.*

L'ordre du jour étant épuisé, le président procède à la clôture de l'assemblée générale ordinaire, la séance étant levée à 17 heures.

Le Président



Stéphane VACHET

La Secrétaire générale



Céline DETTORI